



Saint-Sauveur, le 08/12/2022

ANNEE SCOLAIRE 2022/2023
INFORMATIONS AUX FAMILLES
Note N° 2

Madame, Monsieur,

Ayant reçu tardivement le décompte de la restauration scolaire du mois de novembre, et vu que dans une semaine les factures de décembre devront être établies,

Nous vous adresserons exceptionnellement vos factures de cantine pour les mois de Novembre et Décembre en même temps.

Elles seront remises aux enfants à la rentrée, soit le mardi 3 janvier.

Néanmoins, si vous souhaitez régler avant, vous pouvez vous adresser directement au secrétariat de la mairie qui vous communiquera le montant pour chaque mois.

Comptant sur votre compréhension,

Je vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

Cordialement,

Serge RAYNAUD
Maire